



Education : la faillite d'une politique

Face à la crise que traversent nos sociétés, aucune solution crédible et démocratique ne peut se concevoir sans une véritable « priorité à l'éducation ». Dans d'autres pays, les gouvernements misent sur l'éducation pour sortir de la crise. Or, le nôtre s'obstine dans sa politique de mise à mal des services publics et particulièrement du service public d'éducation. La rentrée 2010 et le projet de budget 2011 confirment les choix des années précédentes : ce sont notamment 32 000 postes supplémentaires qui seront supprimés entre 2010 et 2011, dans l'éducation.

La communication du ministre ne peut masquer aux personnels, parents, élèves et étudiants les effets négatifs de ce choix de société : les élèves les plus en difficulté sont les premières victimes des effectifs de classe en hausse et des suppressions de dispositifs d'aide dans la classe, des problèmes de remplacement, des tours de vis budgétaires, de la suppression de la carte scolaire, de la dégradation de la formation professionnelle des enseignants, des réformes anti pédagogiques, ... Il s'agit bien du renoncement à l'ambition d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif : volonté de faire disparaître la scolarisation avant trois ans, refus de porter à 18 ans la scolarité obligatoire, reprise de l'objectif européen de 50% de diplômés au niveau 2 de l'enseignement supérieur en cantonnant une partie de la jeunesse au seul « socle commun » et en oubliant l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau du bac, volonté de développer à tout prix l'apprentissage hors statut scolaire, abandon de la politique d'éducation prioritaire.

La politique du mérite individuel et la responsabilisation de chacun face à ses difficultés ou ses échecs réduit en réalité la justice sociale à la question des droits individuels avec des conséquences désastreuses pour le « collectif ».

Pour les personnels, cette politique se traduit par une dégradation de leurs conditions de travail, une transformation de leurs missions, un alourdissement de leur charge de travail, un développement de la précarité. Au collège, l'imposition du livret personnel de compétences ne règle rien sur le fond et soulève, au contraire, de multiples problèmes.

Le renforcement de l'« autonomie » des établissements et leur mise en concurrence visent à effacer la notion de règles nationales au profit de la déréglementation et de l'accroissement des pouvoirs locaux des chefs d'établissements...

Pour la réussite de tous les élèves, il faut au contraire privilégier une conception encore plus collective et solidaire de la construction des apprentissages, investir dans une prise en charge efficace des difficultés scolaires et la réduction des inégalités.

La mobilisation est nécessaire pour de tout autres choix ! La FSU et ses syndicats, partout, seront présents !

Retraites, services publics, éducation, la FSU au cœur des luttes sociales

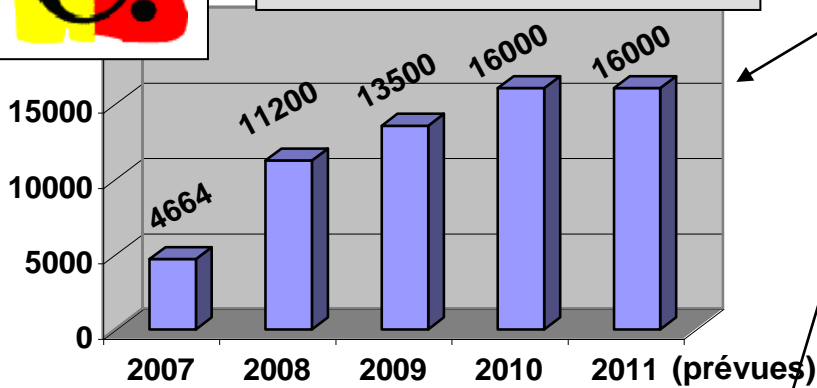
L'action sur les retraites, mais aussi pour l'emploi et les salaires, le 7 septembre, s'annonce comme le temps fort de cette période de rentrée scolaire et sociale. Mais la nécessaire riposte sur le plan de l'éducation et des services publics doit aussi déboucher sur une pluralité d'actions, et particulièrement, au plus près du terrain, dans les écoles, collèges et lycées, dans l'enseignement supérieur, et dans tous les services qui voient leurs difficultés s'accroître.

Roms : la scolarisation remise en cause !

La politique ultra sécuritaire menée depuis quelques semaines à l'encontre des populations Roms est insupportable. Pour les enfants, elle attente, de plus, à leur droit à l'école. Seulement 10 % d'entre eux accédaient à l'école jusqu'à aujourd'hui. Nul doute que le climat n'annihile les efforts menés pour leur permettre, comme tous les enfants, d'aller à l'école à la rentrée. Dans le même temps, les obstacles rencontrés par les gens du voyage pour trouver des aires d'accueil, risquent fort, également, de mettre en danger l'accès à l'école malgré les progrès réalisés depuis quelques années pour gagner la confiance des familles et favoriser la scolarisation, sans laquelle les enfants auront bien du mal à trouver leur place dans la société.



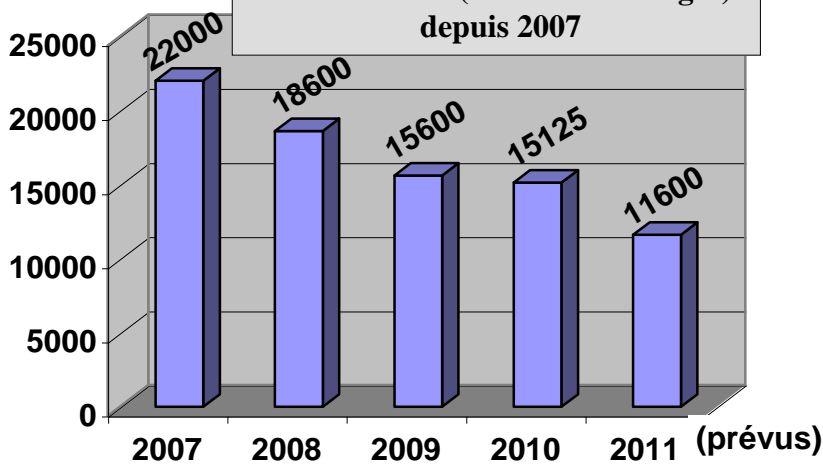
Suppressions d'emplois dans l'éducation depuis 2007



La saignée de l'école

Ces deux graphiques mettent en évidence les coupes claires dont est victime le système éducatif. Plus de suppressions, moins de recrutements ! Il faut ajouter à ces données le nombre important (et relativement stable depuis 2007) de départs à la retraite.

Recrutements (1^{er} et second degré) depuis 2007



Provocation ministérielle

On peut comprendre que le ministre de l'éducation nationale, également porte parole du gouvernement, « défende » la politique menée et ses orientations budgétaires. Pour autant, il n'est pas acceptable qu'il déclare dans la presse que « Les 16 000 postes supprimés en 2011 seront trouvés sans problème » au moment même où, à tous les niveaux, son administration cherche à limiter les effets des suppressions pour cette rentrée. Et d'ajouter : « Ce qui compte, c'est qu'on y arrive en gagnant en efficacité. » Qui peut y croire ?

Recrutements de professeurs des écoles: quelques chiffres

Année	2004	2007	2010	Prévu pour 2011
Recrutements	12 940	10 899	7 000	3 000

Formation des enseignants : tout faux, de bout en bout

Le gouvernement s'est entêté depuis 2 ans dans de mauvaises décisions sur la réforme de la formation qui est unanimement décriée. La suppression de toute vraie formation professionnelle en est la pierre angulaire. Ainsi, les lauréats aux concours 2010 se retrouvent à cette rentrée en charge de classes et d'élèves, avec pour tout bagage leur seule année de préparation à un concours qui valide essentiellement des savoirs disciplinaires. Autrement dit, pour le ministère, peu importe d'avoir des enseignants compétents et formés...

Dans le premier degré, le ministère a concédé, là où c'était possible, que les professeurs des écoles stagiaires soient, jusqu'en novembre, accompagnés par des enseignants expérimentés : la plupart d'entre eux pourront ainsi, au pas de charge, avec l'aide des maîtres formateurs, tenter d'acquérir en 6 semaines les rudiments de la prise en charge des élèves et de la réussite de leurs apprentissages.

Dans le second degré, c'est à un service pratiquement identique à celui des titulaires que ces futurs enseignants vont être confrontés. Leurs conditions d'affectation sont chaotiques ; le temps consacré à leur formation, normalement un tiers de leur service, s'opère, de surcroît, souvent au delà de leurs obligations de service. Cumuler préparation de cours, corrections, gestion des élèves à temps quasi plein, et temps de formation, est tout simplement impossible. Tout est mis en place pour une entrée dans le métier brutale, l'accompagnement par les tuteurs, dans des conditions inacceptables, ne pouvant pallier la disparition de l'année de formation post concours.

La FSU, qui demande l'abandon de cette réforme et l'ouverture de véritables discussions, continuera, aux côtés des stagiaires et des étudiants qui se préparent, dans les masters mis en place dans des conditions difficiles par les universités, de défendre l'idée qu'enseigner est un métier qui s'apprend.

Réforme du Lycée en seconde générale et technologique

L' « autonomie » des établissements dessine un lycée qui s'éloigne de l'ambition d'égalité de tous.

Les choix locaux dans l'utilisation des 10h30 non affectées et dans les modalités d'organisation de l'aide personnalisée conduisent à des disparités importantes selon les lycées. Les nouveaux programmes, rédigés dans l'urgence, sont souvent irréalisables ou

régressifs ; les manuels ne seront pas disponibles à la rentrée ; les horaires et programmes des enseignements d'exploration posent de multiples problèmes. Rien dans cette réforme ne permet de faire réussir plus d'élèves ni de rééquilibrer les séries. Bien au contraire, les réductions horaires vont conduire à un appauvrissement de l'enseignement dont pâtiront les élèves les plus en difficulté.

C'est pourquoi la FSU demande l'abrogation de cette réforme et une remise à plat pour mener une réforme démocratique et ambitieuse.



Les impasses de la méthode Sarkozy

N.Sarkozy multiplie les discours sur la sécurité, y compris dans l'éducation, et assortit ses propos de « solutions » qui tiennent avant tout de l'affichage et de la communication : expérimentations à tout-va, et éclatement du cadre national.

A chaque problème, on crée une nouvelle structure : ERS pour les élèves perturbateurs, CLAIR pour sortir de la violence, internats d'excellence pour les élèves méritants. La déréglementation est de mise, au niveau des contenus, des conditions d'enseignement, des personnels. L'Education devient de moins en moins nationale !

Dispositif CLAIR : avenir sombre pour les ZEP Un pas de plus dans la déréglementation...

Au prétexte de lutter contre la violence en milieu scolaire, le Ministère a labellisé 105 « Collèges Lycées Ambition Innovation Réussite » de 10 académies, pour la rentrée 2010.

Dans les collèges, LP ou LPO désignés (sans consulter ni informer les personnels), les trois mesures annoncées font éclater les règles nationales en matière de recrutement des personnels, d'organisation des enseignements et de rythmes scolaires.

Ainsi les postes vacants ont été bloqués par les Recteurs pour y installer des personnels recrutés pour 5 ans par le chef d'établissement, avec lettre de mission individualisée. C'est une remise en cause du statut au profit du contrat local ! A terme, tous les personnels de l'EPLE seront concernés, ou devront muter ! Exit le cadre national en matière de programmes (focalisation sur le « socle commun »), d'horaires (possibilité de séquences d'enseignement de 50 voire 45 minutes) ou d'organisation pédagogique et éducative, avec des « préfets des études » qui fragilisent le corps des CPE et redéfinissent les missions de certains enseignants.

Alors que les personnels attendaient une vraie relance des ZEP, les CLAIR, que le ministre veut généraliser dès la rentrée 2011, ont « vocation à se substituer aux dispositifs d'éducation prioritaire » et, excluant les écoles primaires, font voler en éclat la notion de réseaux. Il faut refuser ce nouveau dynamitage des ZEP.

Les ERS (établissements de réinsertion scolaire) : une mise à l'écart dangereuse

Au cours de l'été, le ministère a annoncé la création d'un nouveau type d'établissements : les ERS. Il s'agira d'accueillir des élèves de 13 à 16 ans « perturbateurs » qui ne relèvent pas du pénal, et de les scolariser dans un internat. L'encadrement, assuré par des enseignants volontaires polyvalents recrutés sur profil et des assistants d'éducation de l'établissement auquel est rattaché l'ERS, peut être complété par des personnels d'autres ministères, notamment des éducateurs de la PJJ. L'objectif scolaire est très limité (acquisition du socle commun), avec enseignement le matin et activités multiples l'après-midi ; parcours de formation personnalisé et stages en LP, CFA et entreprises doivent permettre à chaque élève d'affiner son projet personnel et son orientation, essentiellement en LP ou en apprentissage.

A côté des dispositifs relais qui existent déjà, les ERS se rapprochent des centres éducatifs fermés (les élèves pourraient être placés d'autorité par décision du procureur, contre l'avis des familles !). Au lieu de renforcer les moyens des collèges pour mieux prendre en charge ces élèves, on fait le choix de les mettre à l'écart avec une éducation au rabais : une politique de discrimination et d'affichage sécuritaire qui ne résoudra rien.

« Internats d'excellence »... ou comment se donner bonne conscience.

Après l'expérimentation d'un premier « internat d'excellence » en 2009 à Sourdun (77), le ministère poursuit sa politique du « mérite » avec 11 établissements de ce type, dont un destiné aux élèves de CM1 et CM2.

Ce dispositif qui fait partie du plan « espoir banlieues », est financé par le grand emprunt ; Il s'adresse à des jeunes de familles socialement défavorisées, motivés et méritants, et leur offre des conditions de vie et d'étude améliorées (logements, équipements sportifs, nouvelles technologies, etc.).

Dans le contexte actuel de réduction budgétaire, cette nouvelle forme de « charité » sélective (donner à quelques-uns méritants, et retirer à tous les autres) est en contradiction avec les valeurs de l'école républicaine que nous défendons. Elle consiste surtout à donner l'illusion médiatique qu'une politique éducative sociale est mise en œuvre alors que rien n'est mis en place pour lutter efficacement contre les inégalités et les difficultés sociales et scolaires.



Evaluation 1^{er} degré : Impasse ?

Malgré les nombreuses critiques sur le nouveau dispositif d'évaluations nationales CE1 et CM2, et bien qu'ayant admis la nécessité de le faire évoluer, le ministère peine aujourd'hui à faire de nouvelles propositions tant sur le calendrier que sur la clarification des finalités ou le codage des résultats.

Après des discussions en juin dernier, parents et enseignants sont toujours en attente de propositions concrètes. Une première réponse est apportée avec la mise en ligne d'outils diagnostiques pour le repérage des difficultés des élèves... en attendant de nouvelles dispositions ?

Pénalisation, les parents aussi !

La période estivale a été aussi marquée par l'annonce de nouvelles mesures sécuritaires, notamment la proposition de sanctionner les parents de mineurs délinquants. Il s'agit là, en quelque sorte, d'introduire une forme de « responsabilité collective familiale » dans notre législation. Une telle politique, non seulement n'apporterait aucune solution aux difficultés de ces mineurs, mais elle creuserait encore l'exclusion vécue par les familles les plus en difficulté. Ces annonces s'inscrivent dans un contexte de remise en cause de l'ordonnance de 1945 qui plaçait les mesures éducatives au cœur du dispositif de protection judiciaire de la jeunesse.

Pas de tout petits à l'école !

Les enfants de moins de trois ans ne sont décidément pas les bienvenus à l'école pour le ministère. Alors que plus d'un sur trois était scolarisé en 2000, c'est moins d'un sur cinq aujourd'hui qui a une place à l'école maternelle. La loi qui donne priorité à cette scolarisation dans les milieux défavorisés n'est certainement pas appliquée : dans le 93 pratiquement plus un enfant n'y a droit ! A Marseille, la consigne de l'IA est de ne pas inscrire les enfants n'ayant pas encore soufflé trois bougies à la rentrée. Plusieurs milliers d'enfants risquent d'être privés d'école cette année, dans ce contexte de quasi suppression de la scolarisation des 2 ans.

Rythmes : une question toujours d'actualité

L'organisation du temps des enfants et des jeunes pèse très fortement sur la gestion de la vie des familles et de l'ensemble de la société : horaires de travail, dates de congés... Mais la question des rythmes touche aussi de près aux conditions de réussite scolaire. Autant dire que le sujet fait toujours débat dans et hors l'école.

Avec l'annonce d'une Conférence nationale sur les rythmes, le ministre disait vouloir mettre en place une large concertation sur la question. En réalité, représentants des enseignants et des parents sont absents de la commission et les élus n'y ont été rattachés que dans un second temps. De plus, si le ministre de l'éducation nationale est sorti de son silence durant l'été sur cette question... on est, pour l'heure, dans des effets d'affichage. Les calendriers scolaires sont fixés à l'avance pour 3 ans, et rien ne devrait donc être modifié avant 2013. Comment croire à une vraie consultation, au vu des opérations déjà lancées sur le sport l'après-midi ?

La FSU réaffirme l'importance de la prise en compte des besoins des enfants et des jeunes pour penser l'organisation et le temps scolaires. Mais la réflexion ne peut se limiter à l'organisation sur la journée dans le second degré, ou au retour à 4 jours et demi de classe hebdomadaire en primaire. Il faut examiner l'ensemble des durées (jours, semaine, périodes, année) et des conditions de travail, mettre à plat l'ensemble des paramètres qui permettraient de moduler au mieux l'organisation scolaire... pour les élèves, leurs familles, mais aussi les enseignants. Le tout sans en rabattre sur les exigences de l'école !

Sport l'après-midi : faux rythme, fausse piste

Suite à l'annonce d'une expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi », 124 EPLE (83 collèges et 41 lycées) sont engagés dans cette opération, qui concerne 2 à 3 classes, et environ 7000 élèves, soit moins de 2 pour 1000.

Quelle est la fonction de cette expérimentation imposée ? Occuper le terrain médiatique miné par une rentrée difficile ? Sûrement ! Mais sans doute aussi préparer les esprits à une possible externalisation des enseignements (EPS mais aussi disciplines artistiques) ? La vigilance s'impose, quand le ministre déclare que « grâce à des conventions signées avec les fédérations sportives, des animateurs sportifs viendront en renfort des enseignants ».